

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 24 JUILLET 2008

### 1/ Budget supplémentaire 2008 - Budget Principal et Budgets Annexes

Approbation de chacun des Budgets Supplémentaires 2008.

<b>Budget Principal</b>	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1.034.531,02	1.034.531,02
Investissement	12.828.199,06	12.828.199,06
<b>Total</b>	<b>13.862.730,08</b>	<b>13.862.730,08</b>

<b>les Pouretelles</b>	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	5.519,06	5.519,06
Investissement	39.631,48	39.631,48
<b>Total</b>	<b>45.150,54</b>	<b>45.150,54</b>

<b>Forêts</b>	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	43.022,02	43.022,02
Investissement	26.715,78	26.715,78
<b>Total</b>	<b>69.737,80</b>	<b>69.737,80</b>

<b>Plaine-Joux</b>	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	35.935,00	35.935,00
Investissement	433.157,80	433.157,80
<b>Total</b>	<b>469.092,80</b>	<b>469.092,80</b>

<b>Eau</b>	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	259.029,92	259.029,92
Investissement	518.346,29	518.346,29
<b>Total</b>	<b>777.376,21</b>	<b>777.376,21</b>

<b>Assainissement</b>	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	158.752,99	158.752,99
Investissement	577.241,42	577.241,42
<b>Total</b>	<b>735.994,41</b>	<b>735.994,41</b>

<b>Base de loisirs</b>	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	88.456,93	88.456,93
Investissement	71.145,51	71.145,51
<b>Total</b>	<b>159.602,44</b>	<b>159.602,44</b>

## **2/ Subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe « les Pouretelles »**

Le budget annexe des « Pouretelles » absorbe les charges nécessaires à l'entretien de ce bâtiment communal dont la destination est la location de chambres à caractère social.

Au cours de l'année 2008, la réhabilitation de ce bâtiment est programmée en vue de la transformation des chambres en studio. Afin de permettre le bon déroulement des travaux, il n'est procédé à aucune location depuis le début de l'année 2007, ce qui induit une diminution **exceptionnelle** des recettes.

Approbation d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget des Pouretelles, d'un montant de 17.519, 06 €, afin de compenser le solde négatif de la section de fonctionnement de l'exercice 2007 et la diminution des recettes prévues au BP 2008.

## **3/ Taxe d'urbanisme - demande de remise gracieuse de pénalité de retard (PC n° 208 06 A 0064 et n° PC 208 06 A 0053)**

Approbation de la remise gracieuse des pénalités liquidées pour des permis de construire, pour un montant de 10 et 58 euros.

## **4/ Subvention exceptionnelle accordée à l'association « Artisans et Commerçants du Plateau d'Assy » à l'occasion de la fête du bois au Plateau d'Assy**

Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des « Artisans et Commerçants du Plateau d'Assy » d'un montant de 2.000 €, à l'occasion de la manifestation « la fête du bois au Plateau d'Assy » qui se déroulera le 24 août 2008.

## **5/ Reclassement en 3 tranches de certains fonctionnaires de catégorie C**

Suite au décret de décembre 2006 concernant la réforme des carrières des agents de catégorie C, l'échelle 3 de rémunération est dorénavant exclusivement réservée aux grades accessibles sans concours, ni qualification particulière.

Certains fonctionnaires, relevant auparavant d'un grade qui, tout en étant doté de l'échelle 3 de rémunération, était accessible par concours, sont reclassés progressivement dans le grade initial de l'échelle 4, qui correspond au 1<sup>er</sup> niveau de recrutement **avec** concours.

Approbation du conseil municipal pour retenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- Nombre d'agent reclassé = 1 agent
- Choisi selon le critère de l'âge (la priorité étant donnée au plus âgé sous réserve qu'il soit en service). Ce critère est identique à celui prévu pour les tranches 2007 et 2008.

## **6/ Adéquation des métiers et cadres d'emplois ou grades rattachés**

Pour permettre de faire coïncider petit à petit la nomenclature des emplois, officialisée par délibération n°14 du 24 avril 2008, et les grades ou cadres d'emplois rattachés,

Le conseil municipal approuve, à compter du 1<sup>er</sup> août 2008,

#### La suppression de :

- 7 postes d'adjoints administratifs 1<sup>ère</sup> classe créés par délibérations n° 31 du 30/04/1997, n° 10 du 25/04/2002, n° 21 du 29/07/1998 (2postes), n° 15 du 26/05/1999, n° 13 du 24/02/1999 et n°20 du 23 /02/2000.
- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe créé par délibération n° 3 du 28/11/2002
- 1 poste d'adjoint administratif créé par délibération n° 11 du 25/10/2001
- 2 postes d'agents administratifs qualifiés créés par délibérations n° 44 du 19/01/2000 et 22 du 21/12/2000

**et**

#### La création de :

- 6 emplois d'assistants administratifs ouverts aux cadres d'emplois des adjoints administratifs
- 2 emplois d'assistants ressources humaines ouverts aux cadres d'emplois des adjoints administratifs
- 1 emploi d'assistant de gestion financière ouvert aux cadres d'emplois des adjoints administratifs
- 1 emploi d'assistant de gestion scolaire ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs et aux grades d'adjoints administratifs principaux 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'assistant service population ouvert aux cadres d'emplois des adjoints administratifs.

### **7/ Constitutions de servitudes**

De précédentes délibérations concernant les échanges de terrains avec Mme BOUILLET Monique épouse FADDA et Mme Maryline VALLOT permette de finaliser la création de servitudes.

Ces droits de passage profiteront aux propriétaires successifs des Fonds Dominants, à leur famille, ayant droits et préposés, pour leurs besoins personnels, et le cas échéant pour le besoin de leurs activités.

Le conseil municipal approuve la création de ces servitudes.

### **8/ Vente complémentaire à la société LIP France**

Approbation de la vente d'un tènement de 1.361 m<sup>2</sup>, constitué par les parcelles D 5229 et D 5230 à la société LIP France, pour un montant de 40.830 €

### **9/ Annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs (budgets eau et assainissement)**

Approbation de l'admission en non-valeur de créances, portant sur les exercices 1994 à 2005, de 974,12 €TTC pour le Budget Eau, et 156,41 €TTC pour le Budget Assainissement.

### **10/ Fourniture d'un véhicule neuf de ramassage des ordures ménagères : approbation du marché public**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 09/07/2008 et s'est réunie après examen des offres le 18 juillet 2008, elle a émis un avis favorable pour l'attribution des lots comme suit :

Numéro de lot	Prix HT Acte d'engagement	Candidat attributaire
Lot 1 : Châssis avec cabine	84 300 € HT	SVI MERCEDES
Lot 2 : Benne à ordure ménagère	43 700 € HT	SEMAT

Le conseil municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres.

### **11/ Aménagement de la voie de desserte du SDIS - approbation du marché public de travaux**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 18/07/ 2008 et après examen des offres, elle a émis un avis favorable pour l'attribution des lots comme suit :

Numéro de lot	Prix HT Acte d'engagement	Candidat attributaire
Lot 1 : Terrassement VRD	128 075 € HT	PUGNAT
Lot 2 : Revêtement bitumineux	71 410 € HT	EIFFAGE

Le conseil municipal prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

## **COMMUNICATIONS**

### **Décisions du Maire**

#### **41/08 Mobilisation d'un emprunt**

Emprunt de 2.200.000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes, pour financer les investissements 2008 de la ville de Passy, avec comme date de versement au plus tard le 30 décembre 2008.

Le prêt se décompose de la façon suivante :

Date de première échéance : 1<sup>er</sup> juin 2009

Date des échéances suivantes : 1<sup>er</sup> juin de chaque année à compter de 2010

Taux d'intérêt fixe : 4,67 %

Périodicité : annuelle

Nombre d'échéances : 15

Echéances : constantes

#### **42/08 Mobilisation d'un emprunt**

Emprunt de 5.800.000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes, pour financer les investissements 2008 de la ville de Passy, avec comme date de versement le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le prêt se décompose de la façon suivante :

Date de première échéance : 1<sup>er</sup> juin 2009

Date des échéances suivantes : 1<sup>er</sup> juin de chaque année à compter de 2010

Taux d'intérêt fixe : 4,81 %

Périodicité : annuelle

Nombre d'échéances : 30

Echéances : constantes

Commission : néant

**49/08 Convention d'adhésion à la démarche de management environnemental de la Station de Passy-Plaine-Joux**

Vu l'offre en date du 6 juin 2008 établie par les Services Nouveaux aux Téléphériques de France,

Une convention a été établie entre le SNTF, détaillant les modalités de gestion de cette démarche environnementale conduisant à une certification ISO 14001.

Durée de la convention : 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2012.

**50/08 Conclusion d'un bail précaire pour le « Jardin des Cimes »**

Conclusion d'un bail précaire permettant l'aménagement et l'exploitation du « Jardin des Cimes », avec la SCIC Champ des Cimes.

Certaines parcelles étant en cours d'acquisition, il n'est pas possible actuellement de conclure un bail emphytéotique administratif.

**52/08 Modification des éléments constitutifs de la régie de recettes de la piscine de Marlioz**

Le fonds de caisse de 100 € étant insuffisant, il est porté à 200 €.

**53/08 Fourniture d'une camionnette neuve, type benne basculante, pour le service voirie**

Un appel public à la concurrence est paru le 25 mai 2008 dans le BOAMP, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La camionnette du garage municipal nécessitant d'être remplacé, en raison de son état de vétusté, l'offre de l'entreprise BOSSON (74380 Cranves-Sales) a été retenu pour un montant de 15 192,00 € H.T.

**55/08 Tarifs communaux - parkings de la Plage et des Granges / base de loisirs des Iles de Passy (saison d'été 2008)**

La présente décision annule et remplace la décision n° 35/2008 du 5 juin 2008.

Les tarifs d'utilisation du parking « de la Plage », du 10 juillet au 30 août 2008, et du parking « des Granges », du 15 juillet au 30 août 2008, (de 10 h à 18 h) pour la saison d'été 2008, sont les suivants :

<b>Désignation</b>	<b>Classe tarifaire</b>		<b>Tarifs 2008 en Euros TTC</b>
Parking « de la Plage »	Véhicule motorisé	Tarif A	2,00 €
Parking « des Granges »	Véhicule motorisé	Tarif E	2,00 €
	Motocyclette	Tarif D	1,00 €
	Véhicule transport en commun	Tarif B	10,00 €
Carte d'abonnement pour la saison			25,00 €